

Compte rendu CM 04-10-20

1-Deux créances éteintes, par décision judiciaire, sont portées en non-valeur. Il s'agit de loyers et de factures d'eau impayés

-3 455.04 € pour l'une,

-1 000.79 € pour l'autre.

2-Plusieurs DMB :

-au budget commune, virement de 7 580 € du chapitre 011 (charges à caractère général) aux chapitres 65 (créances éteintes, indemnités et cotisations retraite des élus, régularisation de charges locatives) et 67 (charges exceptionnelles),

-au budget eau, virement de 1 175 € du chapitre 011 aux chapitres 65 (créances éteintes) et 67 (charges exceptionnelles).

3-CCAS.

Le CM décide de rétablir le Centre Communal d'Action Sociale. (une voix contre)

4-Affouage.

La liste des ayants droit à l'affouage est actuellement affichée. Les demandes d'inscription des nouveaux ayants droit sont à faire jusqu'au 24 octobre dernier délai. Pour être reconnu comme ayant droit, il faut être domicilié au village au moment de l'affichage du présent rôle.

Comme les années passées, la portion d'affouage sera de 15 stères, pour une redevance de 80 €.

5-Mission locale.

La Mission locale est chargée de l'aide à l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent. Elle a un rôle important dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement, de la santé, des aides financières.

Le CM décide de verser la cotisation annuelle 2019 de 698 €, soit 1,10 € par habitant.

6-Contrat maîtrise d'ouvrage.

Pour l'installation des bungalows près du terrain de foot, il est obligatoire de déposer un permis de construire, comme pour tout établissement recevant du public, et de confier cette mission à un maître d'œuvre.

Le CM retient le cabinet Soliha, pour un coût forfaitaire de 1 500 €.

7-Accompagnement bus scolaire.

L'accompagnement dans les bus de ramassage scolaire n'étant pas obligatoire, les autorités compétentes refusent d'en prendre la charge.

Le CM a donc décidé de créer un poste d'accompagnement pour le ramassage scolaire, à la charge de la commune, prioritairement pour les tout jeunes enfants qui vont à l'école maternelle. Les autres communes du même circuit qui le souhaiteraient pourront se rattacher à ce service.

8-MAM.

Le comité pour le réemploi du bâtiment Mairie-école a proposé d'affecter l'ancienne école maternelle à un accueil de petite enfance.

Une demande a été faite par l'une des maisons d'assistantes maternelles de Favorney pour être transférée à Breurey, en raison de l'exiguïté des locaux actuellement occupés et de l'absence de jardin.

Des contacts avec Favorney (maire, autre MAM) et les services du Département en charge de la petite enfance sont très favorables à cette installation.

Le CM décide donc d'aménager l'ancienne école maternelle en MAM.

9-Espaces verts.

Le comité Espaces verts envisage d'aménager l'environnement de la salle polyvalente en plantant une haie florifère le long de la route et des arbres, notamment des fruitiers d'espèces locales et anciennes.
Le CM accepte cette proposition et demande à la Région les subventions prévues pour l'aménagement de plantations conservatoires.

10-Étude ressource eau potable.

Le cabinet André, de Pontarlier, qui a travaillé déjà pour la commune (réservoir nouveau, sources du wagon) a été retenu pour l'étude de faisabilité de ressource en eau potable. Deux axes d'étude ont été retenus : un raccordement sur le réseau de Favorney, la création d'un forage alluvial de la Lanterne. Coût : 3 200 €.

11-Éclairage public.

Horaires dits d'hiver pour l'extinction :
-semaine : de 23H à 5H
-samedi : de 24H à 5 H

12-Prochaine réunion : 25 octobre.

À Breurey-lès-Favorney, le 05.10.2020

Le Maire, Jean MARCHAL

